

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	550 COV LAQUE PRECAT BLANCHE SEMI-LUSTRÉE		
<b>Code du produit</b>	410-0034		
<b>Autres moyens d'identification</b>	550 VOC PRECAT LACQUER SEMI-GLOSS, WHITE.		
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA  Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.geminicoatings.com">www.geminicoatings.com</a>		
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais)  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)  
Cancérogénicité (Catégories 2)  
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

#### DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H315 : Provoque une irritation cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.  
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.  
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 : Appeler immédiatement un médecin.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.  
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
P405 : Garder sous clef.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétone	67-64-1	28 - 30 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	15 - 17 %
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	8 - 10 %
Nitrocellulose	9004-70-0	6.5 - 7.5 %
Alcool butylique normal	71-36-3	5.5 - 6.5 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	4.5 - 5.5 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	3.5 - 4.5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	2.5 - 3.5 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	2.5 - 3.5 %
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	2807-30-9	2.5 - 3.5 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1.5 - 2.5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1.5 - 2.5 %
Xylène	1330-20-7	0.5 - 1.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
-------------------	---

<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement ou des éruptions cutanées. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux

imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	10 à 25°C (50 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	<p>Acétone : 2500 ppm.          Dioxyde de titane : 5000 mg/m<sup>3</sup>.          Méthyl n-amyl cétone : 800 ppm.          Alcool isopropylique : 2000 ppm.          Alcool butylique normal : 1400 ppm.          Acétate de butyle normal : 1700 ppm.          Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.          Alcool isobutylique : 1600 ppm.          Xylènes : 900 ppm.          Éthylbenzène : 800 ppm.</p>			
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC
		750 ppm	1782 mg/m <sup>3</sup>	ON
		1000 ppm	2380 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC
		500 ppm	1188 mg/m <sup>3</sup>	ON
		500 ppm	1190 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Dioxyde de titane	VEMP (8h) Poussière totale		10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON, RSST
Méthyl n-amyl cétone	VEMP (8h)	25 ppm	115 mg/m <sup>3</sup>	ON
		50 ppm		ACGIH , BC
		50 ppm	233 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Alcool butylique normal	Plafond	30 ppm		BC
		50 ppm	152 mg/m <sup>3</sup>	RSST (Pc, RP)

Acétate de butyle normal	VEMP (8h)	15 ppm		BC
	VECD	20 ppm		ACGIH , ON
Alcool isopropylique		200 ppm	950 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
	VEMP (8h)	20 ppm		RSST
		150 ppm	713 mg/m <sup>3</sup>	BC
	VECD	150 ppm		ACGIH , ON
Butoxy-2 éthanol		400 ppm		RSST
	VEMP (8h)	500 ppm	1230 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
		200 ppm		RSST
Alcool isobutylique		400 ppm	983 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	20 ppm		RSST
Xylène		20 ppm	97 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	50 ppm		RSST
	VECD	50 ppm	152 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
Éthylbenzène		150 ppm		RSST
	VEMP (8h)	150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
		100 ppm		RSST
	VEMP (8h)	100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
	VECD	125 ppm	543 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de Néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	De solvant	<b>Point d'éclair</b>	0°C (32°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	170°C (338°F)

<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	56 à 151°C (132.8 à 303.8°F)	<b>Densité relative</b>	1.03 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Partiellement soluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	60.33%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Substance	Voie	Dose	Espèce	Effet
	Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Méthyl n-amyl cétone	Ingestion	1670 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	<18.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>9.34 mg/l/4h	Rat	CL50
	Nitrocellulose	Peau	10220 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
Alcool butylique normal	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion	2510 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50	
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50	
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50	
	Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50	
Acétate de butyle normal	Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50	

	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion 9100 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.7 mg/l/4h Rat CL50 Peau 17297 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg Rat DL50 Inhalation 66.1 mg/l/4h Rat CL50 Peau 6280 mg/kg Rat DL50
	Éther monopropylique de l'éthylène glycol	Ingestion 3089 mg/kg Rat DL50 Inhalation >11.13 mg/l/4h Rat CL50 Peau 883 mg/kg Lapin DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg Rat DL50 Inhalation 19.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3400 mg/kg Lapin DL50
	Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50 Peau 220 mg/kg Lapin DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3200 mg/kg Lapin DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg Rat DL50 Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'alcool butylique dans les yeux de lapins a entraîné une irritation grave de la cornée et des lésions aux yeux (OCDE 405). L'application en excès d'une solution de dilution de 5% sur les yeux a produit un effet irritant. L'alcool isobutylique est un sévère irritant aux yeux des lapins (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	<b>Voie respiratoire</b>	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.
	<b>Voie orale</b>	L'ingestion causera des troubles digestifs tels que nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	<b>Nom chimique CIRC NTP</b> Dioxyde de titane 2B - Éthylbenzène 2B - <small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small>
	<b>Cancérogénicité</b>	Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le dioxyde de titane, sous forme de poussière, peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérogène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de

	<p>titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture et un mastic, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse. L'alcool isopropylique ne démontre pas de toxicité spécifique pour la reproduction ou le développement. Tous les effets sur la reproduction et le développement ont été observés seulement avec des doses de toxicité maternelle. Cependant, des toxicités reproductives telles que la baisse des taux de grossesse et une augmentation de la mort du fœtus ont été observées avec des doses entraînant une diminution de la croissance du poids et une toxicité comme une action anesthésique pour les animaux parentaux ont été observés. L'exposition à haute concentration de Butoxy-2 éthanol a un effet embryotoxique et/ou foetotoxique chez les rats et les lapins de laboratoire à des doses qui étaient très toxiques pour les animaux.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le système nerveux central, les voies respiratoires.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg mais inférieure à 5000 mg/Kg. Ces valeurs sont classifiées catégorie 5 selon le SGH. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.


## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>		
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	>100 mg/L; 96 h (acetone)
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)
Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	9640 mg/L; 96 h (Isopropyl alcohol)
Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50	3644 mg/L; 48 h (Isopropyl alcohol)
Plante- Laitue germination, Lactuca Sativa	CE50	2100 mg/L; 72 h (Isopropyl alcohol)
Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	579 mg/L; 96h (Nitrocellulose)
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	126-137 mg/L; 96 h (Methyl n-amyl ketone)
Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	1376 mg/L; 96 h (n-Butyl alcohol)
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48 h (n-Butyl alcohol)
Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	>500 mg/L; 72 h (n-Butyl alcohol)
Poisson - Lepomis macrochirus [statique]	CL50	0.48-0.85 mg/L; 96 h (CAS no 103-23-1)
Invertébré aquatique - Daphnia Magna	CE50	>1.6 mg/L; 48 h (CAS no 103-23-1)
Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	>500 mg/L; 72 h (CAS no 103-23-1)
Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96h (Butyl acetate)
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	44 mg/L; 48 h (n-Butyl acetate)
Plante aquatique - Algue verte, Desmodesmus subspicatus	CE50	675 mg/L; 72h (Butyl acetate)
Poissons divers	CL50	>160 mg/L ; 96h (2-Butoxyethanol)
Crustacés divers	CE50	>130 mg/L ; 96h (2-Butoxyethanol)
Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)




	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylène)
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.	
<b>Dégradabilité</b>	L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques comme le dioxyde de titane. La méthyl n-amyl cétone est facilement biodégradable à 69% en 28 jours (OCDE 310). La dégradation de la nitrocellulose implique une complexe dissociation avec une grande variété de produits. La biodégradation avec un mélange boues-sol sera effectuée sur une longue période de temps à cause de son insolubilité dans l'eau (TOXNET). L'alcool butylique est facilement biodégradable. La dégradation selon sa Demande Biochimique en Oxygène DBO (consommation d'O <sub>2</sub> ) est de 92% en 20 jours. L'alcool isopropylique est biodégradable, 49% en 5 jours et 70% en 20 jours (TOXNET). Il ne subit pas la photolyse. Sa dégradation atmosphérique (attaque de radicaux OH) dans l'air a une demi-vie T <sub>1/2</sub> de 18 à 25 heures. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) est facilement biodégradable à >90% en 28 jours (OCDE 301F). L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. Le Butoxy-2 éthanol est facilement biodégradable à 90.4% en 28 jours (OCDE 301B). L'alcool isobutylique est facilement biodégradable, 74% en 28 jours (OCDE 301D). Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO <sub>5</sub> /BCO de 0.97 (IUCLID).	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log K <sub>ow</sub> de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. La méthyl n-amyl cétone possède un facteur de bioconcentration estimé (FBC) de 7 et un coefficient de partage Log K <sub>ow</sub> de 1.98, indiquant aucune bioaccumulation (TOXNET). L'alcool butylique possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 et un Log K <sub>ow</sub> de 0.8 à 1, indiquant un très faible potentiel de bioaccumulation. Les valeurs de Log K <sub>ow</sub> de <0.4 et de Facteur de bioconcentration (FBC) <1 pour l'alcool isopropylique n'indique aucun potentiel de bioaccumulation (IUCLID). Le Facteur de bioconcentration (FBC) de pour l'adipate de bis(2-éthylhexyle) n'indique aucun potentiel de bioaccumulation. L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et et un faible coefficient de partition (Log K <sub>ow</sub> de 2.39). Le Butoxy-2 éthanol ne devrait pas se bioaccumuler selon son faible coefficient de partition (Log K <sub>ow</sub> <2). L'alcool isobutylique a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log K <sub>ow</sub> de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET).	
<b>Mobilité dans le sol</b>	L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. La méthyl n-amyl cétone peut se volatiliser de la surface des sols humides. La valeur estimée K <sub>oc</sub> de 280 indique qu'elle devrait avoir une grande mobilité dans le sol. L'alcool butylique est soluble dans l'eau. La valeur estimée K <sub>oc</sub> de 3.2 suggère que le produit devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. L'alcool isopropylique est soluble dans l'eau et s'évaporent rapidement dans l'air. Il n'y a pas de partition dans le sol. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) a une valeur K <sub>oc</sub> estimée de 49000 qui suggère qu'il devrait être immobile dans le sol. L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur K <sub>oc</sub> de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. Le Butoxy-2 éthanol a une valeur estimée K <sub>oc</sub> de 0.83 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). L'alcool isobutylique devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un K <sub>oc</sub> estimé de 2.9 (TOXNET) et il se réparti dans l'atmosphère (32.02%), l'eau (67.92%), le sol (0.03%), et les sédiments (0.03%). Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de K <sub>oc</sub> vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET).	
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.	

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

## 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétone	67-64-1		X		
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0		X		
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X		X
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6		X		
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1		X		X
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	2807-30-9		X		
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X

Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Dioxyde de titane	13463-67-7	X								
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	X								
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X	X					X	
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	X								
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X					X	
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								
Éther monopropylique de l'éthylène glycol	2807-30-9	X				X				
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

## Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

## Autres réglementations

### SIMDUT 1988



B2 D1A D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets  
Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-03-22
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li><li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li><li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li><li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li><li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p> <p>Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.</p>